

## PROCES VERBAL

# Réunion de bureau

Lundi 16 septembre 2024 à 18H

Salle de réunion Communauté de Communes du Val d'Amour

### Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	Exc
Jean Baptiste Chevanne	Exc
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

### Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Thomas Millet	P
Sébastien Doublet	P

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

## 1. Préparation de la conférence des maires du 7 octobre 2024

Etienne Rougeaux : Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) sera à l'ordre du jour de la conférence des maires du 7 octobre prochain.

Dans le PICS, il faut distinguer ce qui relève de l'obligation et de l'intérêt que l'on peut y trouver.

### Intervention de Thomas Millet et Sébastien Doublet :

#### Introduction

- Chaque commune est exposée à des risques, et chaque commune concernée par au moins un risque a l'obligation de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- Le PICS, obligatoire à l'échelon intercommunal depuis 2021, est un outil qui permet de coordonner et mutualiser les ressources. Il s'appuie sur les PCS élaborés par les communes ;
- Le PCS de la commune définit les processus à mettre en œuvre en s'appuyant sur la responsabilité du maire.

#### Pourquoi un PICS

- Anticiper et prévaloir un évènement majeur ;
- Si un évènement majeur survient, le PICS permet de mutualiser les moyens existants.

#### Objectifs du PICS

- Assurer la sécurité des habitants et des biens ;
- Assurer la continuité des services publics en cas de crise : avoir de l'eau, de l'électricité, ... ;
- Coordonner les actions entre les communes et l'intercommunalité ;
- Renforcer la résilience.

Le PICS s'appuie sur un diagnostic territorial :

- Etat des lieux ;
- Cartographie ;
- Vulnérabilités.

Le rôle de l'élu est essentiel :

Un des intérêts du PICS : le matériel peut être mutualisé sans que toutes les communes bénéficient de toutes les ressources nécessaires de manière exhaustive.

#### **Echanges**

- Virginie Pate : La commune s'est dotée d'un PCS et a été accompagnée sur ce projet.
- Etienne Rougeaux : Il faut identifier les risques réels et ce qui relève de la fiction. Par exemple toutes les communes ne subiront pas des inondations en même temps.
- Philippe Brochet : Dans le PCS de Chamblay, le silo d'Interval est identifié du fait de risques spécifiques : stockages de produits par exemple.
- Christian Vuillet : On ne déclenche pas un PCS à la première occasion.
- Sandra Hählen : Grange de Vaivre, Port Lesney et Mouchard sont par exemple les 3 communes potentiellement concernées par la RN 83 et les risques inhérents.
- Paulette Giancatarino : Le week end dernier, les gens du camping de Ounans ont été rapatriés sur Mont sous Vaudrey au gymnase mais la maire n'a pas été contactée ni informée, alors même qu'elle y a passé la nuit entière.

#### **Mutualisation des moyens**

- Inventaire de ce qui est disponible : les radios, recenser les moyens existants ;
- Planification des moyens d'interventions ;
- Synergie entre les communes : partenariats avec mise en commun des ressources, exercices intercommunaux.

#### **Echanges**

- Etienne Rougeaux : Le rôle d'un PICS est la mutualisation des moyens mais également des compétences notamment au service des petites communes.
- Thomas Millet : le PICS fait la synthèse des PCS.
- Christian Vuillet : dans le Haut Jura plusieurs communes se sont regroupées pour créer leur PCS.
- Paulette Giancatarino : Comment la protection civile intervient ?
- Alain Bigueur : est-ce que toutes les communes du Val d'Amour ont un PCS ?
- Virginie Pate :
  - o Les hébergements privés par exemple peuvent-ils être répertoriées pour accueillir du public ?
  - o Le PCS nécessite une mise à jour régulière, les personnes ressources changent par exemple.

#### **Le PICS s'appuie sur des procédures**

- D'alerte et de mobilisation ;
- De coordination intercommunale ;
- De plan d'évacuation et de mise à l'abri.

### **Echanges**

- Stéphane Ramaux : Intervenir c'est d'abord du bon sens.
- Philippe Brochet : En cas d'évènement on agit dans l'urgence, puis on reprend ensuite le PCS pour vérifier si on a oublié ou non des choses.
- Sandra Hählen : La sécurité des administrés relève de la responsabilité du maire. Lors de l'alerte à la bombe à Mouchard, la gendarmerie a demandé au maire de prendre la décision d'alléger le dispositif.
- Alain Bigueur : Il faut également que les adjoints soient au fait.
- Thomas Millet : Dans l'idéal il faut même que le conseil municipal soit mobilisé afin qu'un maximum de personnes soient informées des procédures.
- Virginie Pate : Nous sommes tous concernés, et nous avons intérêt à mettre en place un groupe de travail sur le sujet.
- Jean Théry : On ne nous demande pas tout ce qu'il y a dans le manuel type du PCS. Il faut identifier les moyens qui sont disponibles.
- Alain Bigueur : A la Vieille Loyer le risque est lié à la forêt
- Virginie Pate : Il y a un document départemental qui répertorie tous les risques sur chaque commune. Il faut s'y référer pour construire les PCS.
- Alain Bigueur et Virginie Pate : Il y a un réel problème en cas de coupure de courant, car les antennes relais ne fonctionnent plus, et nous ne sommes plus joignables. C'est un sujet qui doit être traité.

### **Volet formation et sensibilisation**

- Programme de formation des élus et agents ;
- Exercices et simulations ;
- Communication auprès des citoyens.

### **Echanges**

- Etienne Rougeaux : Il faut que les élus mesurent les risques s'il n'y a pas de PCS sur leur commune.
- Virginie Pate : En cas d'évènement majeur, on espère bien être accompagnés par les services compétents.
- Rémi Gauthier : le PICS ne peut qu'être la synthèse des PCS existants. En aucun cas il ne peut se substituer. Et en aucun cas l'intercommunalité ne peut élaborer le PCS en lieu et place de la commune.
- Les maires ont jusqu'en mars 2025 pour élaborer leur PCS. Le PICS sera initié à l'issue.

## **2. Groupe scolaire**

### **2.1. Projet de convention de ruralité**

Un projet de convention de ruralité a été réceptionné peu de temps après la rentrée.

Le contenu de ce projet n'est pas conforme aux échanges qui ont eu lieu avec l'éducation nationale. Il y a beaucoup d'engagement pour l'intercommunalité et peu pour l'Education Nationale. De ce fait, il est proposé de ne pas la signer immédiatement.

L'IEN ne s'engage pas sur un nombre d'enseignants, mais sur une moyenne d'élèves par classe.

Il est proposé :

- De reprendre le projet de convention point par point;
- D'identifier les écarts entre ce que nous a dit le DASEN initialement et ce qui est écrit;
- De rédiger un courrier à transmettre au DASEN;

Le courrier sera transmis aux membres du bureau avant envoi.

Le bureau valide cette proposition.

Alain Bigueur : Il faut donner l'information aux élus concernés que le projet n'est pas satisfaisant.

Etienne Rougeaux : pour le financement des groupes scolaires, il y a 2 modalités de financements qu'il faudra étudier précisément :

- Pour les constructions neuves de groupes scolaires, la base éligible est de 300 K€ par classe avec montant subventionnable de 40%, soit 120 000€ de subvention par classe.
- En fonds vert, donc en réhabilitation, on est sur 40% du montant global, ce qui n'est pas du tout la même chose.

## 2.2. Mutualisation des espaces avec le collège

Il faut déterminer si nous souhaitons ou non mutualiser des espaces avec le collège, et si oui lesquels ?

- Le bureau demande aux services de se rapprocher des services du département pour travailler le sujet.

A moyen et long terme, il faudra déterminer quel type de restauration proposer.

- Les autres EPCI du secteur travaillent en liaison froide avec la grande tablée. Travailler avec la grande tablée pourrait avoir du sens. On sait également ce que cela signifie en termes de prix, sachant que le pouvoir d'achat dans la Val d'Amour n'est pas le même que sur les autres EPCI du territoire.
- La question du maintien du chef cuisinier peut également se poser.

### Échanges

- Alain Bigueur : Le château d'Uzel donne satisfaction.
- Philippe Brochet : Faire appel au Château d'Uzel permet de remplir nos obligations en termes d'emplois de personnes en situation de handicap.
- Sandra Hählen : La question du maintien du cuisinier et du personnel ad-hoc se pose au niveau du collège. L'objectif est qu'il n'y ait plus de personnel rattaché directement à un établissement, avec une cuisine centrale pour les collégiens. C'est déjà le cas sur Lons le Saunier avec la cuisine municipale par exemple.
- Etienne Rougeaux :
  - o S'il y a maintien du cuisinier, sur le plan des RH, la situation est fragile.
  - o Nous devons fixer une ligne commune avec le département.
- Sandra Hählen : il faut se mettre autour de la table pour échanger sur le sujet pour qu'ensuite les exécutifs se positionnent.
- Etienne Rougeaux : L'attention du bureau est attirée sur le rapport de la cour des comptes sorti récemment qui préconise des fermetures d'écoles (et non plus de classes) en masse. Le problème est avant tout un contexte démographique défavorable.

## 3. ZA de Bel Air

Virginie Pate : Une réflexion a été conduite sur le prix de revient en fonction des éléments à prendre en compte. Dans un second temps il faudra déterminer un prix de vente.

Etienne Rougeaux : Le dossier est éligible à la DETR qui devrait arriver au premier trimestre 2025

Le sujet est reporté au prochain bureau, dans l'attente d'avoir les éléments relatifs à la stratégie foncière à mettre en œuvre.

## 4. Stratégie intercommunale en matière d'investissement et d'ingénierie financière

Etienne Rougeaux : Il est aujourd'hui nécessaire d'avoir une stratégie partagée entre les communes et l'intercommunalité pour ce qui concerne les investissements structurants à porter pour le territoire. Il ne s'agit pas de se substituer aux communes, mais d'optimiser les financements pour l'ensemble du bloc communal.

Depuis 3 ans 3 millions de DETR sont remontés du fait de dossiers qui n'ont pas été conduits. Les fonds sont alors perdus pour le département

Ce qui est proposé est de tenter de travailler collectivement sans ingérence au sein des communes, pour accompagner les communes et optimiser les plans de financements.

Pour cela, il est proposé d'inscrire au maximum les projets des communes au sein du CRTE : les projets CRTE sont prioritaires au niveau de la DETR. Il s'agit d'un service important à développer au sein de la CCVA. Si l'on veut préserver les communes, il faut s'engager en ce sens pour faire face au risque de clivage au sein de l'intercommunalité.

A termes, il faudra intégrer à la réflexion la gestion des fonds de concours, en permettant par exemple la gestion par autorisation de programme permettant aux petites communes de cumuler les fonds afin d'aider au complément d'autofinancement.

### Echanges

- Alain Bigueur : Sait-on si certaines communes du VA ont annulé des travaux ?
- Philippe Brochet : Il y a également une incidence pour les aides attribuées sur des niveaux d'investissements plus importants que réalisés, avec un prorata de subvention qui est également perdu.
- Etienne Rougeaux : La commission DETR a proposé de plafonner le nombre de dossiers par communes. En termes d'équité entre les communes, il n'est pas logique que des communes déposent plus de 15 dossiers et d'autres aucun dossier.
- Sandra Hählen : Pour la dotation Jura au CD 39, un certain nombre de règles claires et définitives vont être proposées pour axer les aides sur des projets structurants.
- Virginie Pate : Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des effets d'appel la préfecture incitant les communes à déposer des demandes.
- Etienne Rougeaux : Certaines communes ont également des réserves financières importantes.

## 5. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire du 25 septembre

Le bureau examine les rapports qui seront présentés en conseil communautaire.

- Le Schéma Directeur immobilier : il s'agit du sujet qui a été longuement abordé en CLECT.
- Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture :

- Il s'agit d'une fédération qui regroupe des collectivités ayant des projets culturels importants ;
- L'objectif est de donner à voir le Val d'Amour sur ce champ ;
- Cette fédération regroupe des collectivités de toute tendance politique et se veut apolitique dans ses prises de décision qui se font dans le consensus ;
- L'objectif est de redonner une place conséquente aux collectivités ;
- Le coût pour la communauté de communes est de 454€.

- Assainissement : Stéphane Ramaux explique que le zonage assainissement est non conforme au PLUi, ce qui génère des coûts pour les extensions de réseaux lorsque cela est nécessaire pour couvrir une zone U non desservie. L'objectif est de réviser le zonage assainissement en parallèle de la révision du PLUi pour qu'il soit plus conforme et ne génère pas de surcoût pour l'intercommunalité.

## 6. Contenu du bulletin d'information de décembre (cf document 3)

La trame du bulletin de décembre a été transmise aux membres du bureau. L'objectif est d'axer le dossier sur le sujet des transitions, avec deux approches :

- Mettre en avant ce qui existe aujourd'hui, le territoire n'étant pas vierge d'initiatives dans le domaine, et plus particulièrement sur les champs suivants :
  - Les investissements sur l'assainissement ;
  - Le projet de Zone pilote sur le Loue ;
  - L'Atlas de la biodiversité ;
  - La rénovation du presbytère sur le volet « rénovation exemplaire » ;
  - La centrale hydroélectrique à Ounans (énergie verte) ;
  - La gestion des putrescibles par le SICTOM.
- Se projeter sur les sujets d'avenir :
  - La solarisation du patrimoine avec le cadastre solaire ;
  - La lutte contre la vacance des bâtiments avec l'arrivée de nouveaux usages ;
  - La reprise du site de Danzer par EC Bioénergie.

## 7. Demande de financement DETR pour le schéma directeur immobilier

Le schéma directeur immobilier prévoit 3 axes de travail sur le sujet des bâtiments publics :

- Le sujet du devenir et des usages des bâtiments ;
- Le sujet de la réduction des consommations d'énergie ;
- Le sujet de la production d'électricité via un programme de solarisation du patrimoine public.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

		Dépenses TTC		Recettes
<b>3.1. Définition des usages</b>			Etat - 50%	19 371,60 €
3.1.1. Accompagnement par la communauté de communes			Conseil Départemental - 20%	7 748,64 €
Temps de travail chargés de mission	dép. interne			
3.1.2. Accompagnement par ingénierie externe			Autofinancement CCVA	11 622,96 €
Mobilisation dispositifs existants	dép. interne			
<b>3.2. La rénovation énergétique</b>				
3.2.1. Outil d'aide à la décision				
Mission CEP du SIDEC 1 année		10 867,20 €		
3.2.2. Etudes énergétiques approfondies				
Bureaux d'études	dép. interne			
<b>3.3. La production d'énergie</b>				
3.3.1. Le cadastre solaire				
Interveniton Valoen	dép. interne			
3.3.2. Programme de solarisation				
Intervention Valoen		27 876,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>38 743,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>38 743,20 €</b>

A l'unanimité, le bureau :

- Valide le plan de financement,
- Autorise le président à solliciter les aides financières auprès du département et de l'Etat.

## 8. Questions diverses

### Subvention à Soelis

Etienne Rougeaux quitte la séance.

Considérant la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Territorialisées (GPECT) dont l'objectif est non seulement de consolider mais également de participer au développement de l'activité, tout en favorisant l'emploi local au bénéfice des habitants de nos communes, Considérant que SOELIS, dans ses actions, participe à la mise en œuvre du plan d'action dédié à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées.

Considérant que ce partenariat doit être maintenu pour la poursuite des actions de la GPECT.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valider le partenariat avec l'organisme SOELIS,
- Décide d'attribuer la subvention totale de 18 000€ conformément aux termes définis dans la convention,
- Autorise la Vice-présidente à signer la convention de partenariat avec SOELIS.

### Centrale villageoise :

Dans la cadre du projet de solarisation du patrimoine public, une visite d'une centrale villageoise est envisagée. Le déplacement aurait lieu à Cluny qui a une centrale en production depuis plusieurs années.

La visite sera programmée dans le courant du mois de février. Les services se rendront sur place en amont pour travailler les éléments techniques et juridiques.

## **Divers**

Accueil d'un stagiaire secrétaires de mairie : les communes de Ecleux, Vaudrey, Germigney Santans et Mont sous Vaudrey sont d'accord pour accueillir le stagiaire sur quelques journées en complément de l'intercommunalité.

Alain Bigueur relaie la demande d'habitants qui souhaiteraient visiter la STEP de Montbarrey. Les élus y sont favorables, sur une date qui reste à déterminer. Il est précisé que les élus communaux peuvent également participer à l'inauguration.

L'ONF fait de travaux d'aménagement des routes en forêt de Chaux pour 70 K€. Y a-t-il possibilité de discuter avec le département afin d'augmenter un peu le budget ?

Le pont des scouts sera refait d'ici un mois.

La solarisation du bâtiment du SIVOM à Mont sous Vaudrey est-elle envisageable ? S'agissant de patrimoine public, il faudra l'intégrer à l'étude sur le programme de solarisation.

Sandra Hählen :Un point d'avancement du projet de caserne est fait en séance. L'architecte Bouiller a été retenu. Les services ADS ont été rencontrés pour le projet de permis de construire à déposer.

Reste aujourd'hui à la charge de la commune l'achat terrain, du bâtiment des compagnons, ainsi que les aménagements extérieurs. La mairie de Mouchard souhaiterait intégrer au projet le coût de l'acquisition du bâtiment si les communes de premier appel en étaient d'accord. En effet, l'acquisition de ce bâtiment réduit le coût de travaux, mais constitue une charge supplémentaire pour la mairie. L'intégration dans le coût global ne dépasse pas le budget fixer initialement. Il faut demander au SDIS pour qu'il fasse la simulation financière de l'incidence pour chaque commune.

Normalement, la sainte barbe 2025 aura lieu dans la nouvelle caserne.

Paulette Giancatarino : AXA propose d'animer une réunion publique sur le sujet de la mutuelle des habitants. La mutuelle des communes a été retenue au niveau intercommunal pour faire de la sensibilisation auprès des habitants dans le cadre d'un appel à partenariat. Il n'est donc pas souhaitable de donner suite à de nouvelles démarches commerciales.

La séance est levée à 20H.

Etienne Rougeaux,

Président



Virginie Pate

Secrétaire de séance

